

PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Le procès-verbal ci-dessous reflète les décisions prises par le conseil lors de la séance extraordinaire du 30 mars 2021. Toutefois, selon l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, il doit être approuvé par le conseil à la prochaine séance

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES



Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue **sans public** le **30 mars 2021**, à **19 h 08**, par **vidéoconférence** et à laquelle sont présents à cette téléconférence: la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseillers suivants : Messieurs Alain Laprade, François Vallières, David-Lee Amos, Christian Thauvette et Michael Sarrazin, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assistent également à la séance, par voie téléconférence: Madame Karina Verdon, directrice générale et greffière et Madame Chantal Paquette, assistante-greffière qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Nomination. Membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme;
4. Aucun public;
5. Levée de la séance.

1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

79-03-2021

Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 30 mars 2021

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément au règlement n° 335 « Règlement de régie interne du Conseil » à l'article 4, paragraphe 4.1 et 4.2 ;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 19 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

80-03-2021

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 mars 2021

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,
Et résolu**

QUE,

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.

81-03-2021

Nomination. Membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE le mandat des membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme a pris fin le 12 décembre 2019;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est formé de six (6) membres conformément à l'article 4 du règlement n° 306, dont quatre (4) membres citoyens, citoyennes et deux (2) membres du conseil municipal;

**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Séance extraordinaire du 30 mars 2021 ▲

ATTENDU QU'un appel de candidature a été lancé, et que le directeur par intérim du Service de l'urbanisme et de l'environnement a reçu huit candidatures provenant de résidents de Coteau-du-Lac;

ATTENDU QUE le directeur par intérim du Service de l'urbanisme et environnement recommande au Conseil municipal les candidats suivants à titre de membre citoyen, soit :

- Madame Karine Trottier, membre citoyen, pour un mandat d'une durée de 2 ans ;
- Monsieur Danny Rousseau, membre citoyen, pour un mandat d'une durée de 2 ans ;
- Monsieur Stéphane Otis, membre citoyen, pour un mandat d'une durée de 1 an ;
- Monsieur Daniel Castonguay, membre citoyen, pour un mandat d'une durée de 1 an ;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Thauvette,
Et résolu**

QUE,

le Conseil entérine des candidatures reçues et accepte la recommandation du directeur par intérim du Service de l'urbanisme et de l'environnement de nommer les membres suivants au sein du Comité consultatif d'urbanisme :

| NOM DU MEMBRE | DURÉE DU MANDAT |
|--------------------------------------------|-----------------|
| Madame Karine Trottier, membre citoyen | 2 ans |
| Monsieur Danny Rousseau, membre citoyen | 2 ans |
| Monsieur Stéphane Otis, membre citoyen | 1 an |
| Monsieur Daniel Castonguay, membre citoyen | 1 an |

ET QUE,

la date débutant leur mandat, soit le 7 avril 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. AUCUN PUBLIC

N/A

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

82-03-2021

Levée de la séance extraordinaire du 30 mars 2021

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

QUE,

la séance extraordinaire du 30 mars 2021 soit et est levée à 19 h 13.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Andrée Brosseau
Mairesse

Karina Verdon
Directrice générale et greffière

« Je, Andrée Brosseau, mairesse, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V. »